

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2025

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20250411-D202500052I0-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 29

de Votants: 37

Dont vote par procuration: 8

Abstention: 0

Contre: 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.00052/2025 du 11/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 04 avril 2025, sous la présidence de **M**. **Ambdilwahedou SOUMAILA**, **Maire**.

Etaient présents: (29)

OBJET:

Participation à
l'assemblée générale
CITÉS UNIES FRANCE
2025 & à la 16ème édition
des Rencontres de
l'Action Internationale des
Collectivités Territoriales
(RAICT) – Paris

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 18/04/2025 que la convocation avait été faite le 04/04/2025.

Le Maire.

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipal), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

<u>Absents</u>: (12)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée),

Absents excusés: (0)

Procuration: (8)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipal), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Claudie RAKOTO donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI donne pouvoir à Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2023.00188/2023 du 8 décembre 2023 portant modification de la délibération n°2020.00006/2020 relative aux frais de mission et de déplacement des élus et agents de la ville :

Considérant qu'avec près de 300 adhérents, Cités Unies France, anime et coordonne les dynamiques géographiques pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises engagées à l'international, soit plus de 4 700 collectivités et 10 000 partenariats de coopération décentralisée avec plus de 3 031 collectivités étrangères dans 138 pays ;

Considérant qu'elle réunit tous ses membres en assemblée générale au moins une fois tous les ans ;

Considérant que cette année, l'assemblée générale se tiendra à Paris, le 17 juin 2025 à l'AFD dans l'amphithéâtre de l'immeuble Mistral ;

Considérant que la ville de Mamoudzou est membre du conseil d'administration de Citées Unies France pour la seconde année consécutive et siège au niveau du 3^{ème} collège du CA;

Considérant que la 16^{ème} édition des Rencontres de l'Action internationale des collectivités territoriales (AICT) se déroulera du <u>3 au 4 juillet 2025 aux salons de l'hôtel des arts & métiers à Paris</u>;

Considérant que les rencontres de l'AICT sont organisées avec les partenaires historiques de Cités Unies France à savoir, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, l'agence française de développement et le projet PLATFORMA, co-financé par l'Union européenne;

Considérant que cet événement permet aux collectivités françaises et étrangères de se rassembler, d'effectuer un bilan prospectif des enjeux de l'action internationale des collectivités territoriales, d'envisager de nouvelles perspectives d'échanges et de créer des liens ainsi que des opportunités de coopération;

Considérant que ce 16ème rencontre mettra l'accent sur les 50 ans d'existence de Cités Unies France à travers des conférences, des ateliers thématiques, des réunions géographiques et régionales, des « Cafés des RAICT » afin de favoriser les échanges entre les collectivités et leurs partenaires, français comme étrangers autour des enjeux liés à l'action internationale des collectivités territoriales;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- <u>Article 1^{er}:</u> donner un avis favorable à la participation de la ville à l'assemblée générale de Cités Unies France et de désigner Madame Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée) pour représenter la ville le 17 juin.
- Article 2 : Donner un avis favorable à la participation de la ville aux rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales et de designer Madame Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée) pour représenter la ville du 3 au 4 iuillet.
- <u>Article 3</u>: de prendre en charges les frais liés à ces déplacements et de les inscrire au budget communal.
- <u>Article 4</u> : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 14/04/2025